

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 JUIN 2020

BILAN DES DEGATS SUITE AUX ORAGES DU VENDREDI 12 JUIN 2020

La commune de Cussac-sur-Loire a été particulièrement impactée par les fortes précipitations qui ont touché le département de la Haute-Loire le vendredi 12 juin. Un cumul d'eau de 194 millimètres a notamment été relevé au village de Malpas sur la journée.

D'importants dégâts ont été relevés dans la commune où plusieurs maisons ont été sinistrées, nécessitant une quinzaine d'interventions des sapeurs-pompiers.

Concernant les biens communaux : la maison d'assemblée de Malpas (plus de 15 centimètres d'eau au rez-de-chaussée) et le Mill' Club ont été inondés.

L'essentiel des dégâts concerne la voirie et notamment les chemins. Parmi les voies les plus touchées : le chemin du Prieuré, le chemin reliant la rue Viabesse au réservoir de Tarreyres, un chemin créé dans le cadre de l'aménagement foncier aux Alouettes, le chemin allant du Martouret à Veneyres, les deux passages sur la Gagne au bourg de Cussac-sur-Loire, le chemin de l'Azeuil, le chemin de Malpas aux Pradaux, plusieurs chemins sur le secteur de Tarreyres, le chemin allant du stade de Malpas aux Ayeux... Trois routes communales goudronnées ont également été endommagées : la route de Malpas aux Ayeux, la route de Veneyres et la route de La Planche (sur sa partie basse).

Tous les chemins ont pu être réparés dans un délai de deux semaines. Ces travaux ont été réalisés en régie par les employés du centre technique municipal qui ont reçu l'appui, durant trois journées au cours de la deuxième semaine, d'un employé communal mis à disposition avec un tracteur et une remorque par la mairie de Costaros. Pour réparer ces chemins, près de 800 tonnes de matériaux ont été achetées et déployées par les employés. Deux chemins à La Chaponade et entre L'Estrade et Tarreyres seront également remis en état par une entreprise privée (la société Gaucher) au moyen d'une niveleuse mais ces travaux étaient déjà prévus avant les orages. Concernant les voies goudronnées, l'entreprise El Akkioui a été mandatée pour réaliser des travaux d'urgence et déposer un tapis d'enrobé de 200 m² sur la route allant de Malpas aux Ayeux.

Le conseil municipal tient à saluer le personnel du centre technique municipal pour sa disponibilité et son efficacité et salue également la solidarité dont a fait preuve la mairie de Costaros. Au total, les dépenses consécutives à ces orages sont chiffrées aux alentours de 20000 euros.

DEPENSES LIEES AU COVID-19

Depuis le mois de mars, le conseil municipal de Cussac-sur-Loire a engagé une série de dépenses pour faire face à la crise sanitaire du Covid-19 à l'école et à la mairie : achats de masques et de gel hydroalcoolique, installation d'un hygiaphone en mairie, acquisition de thermomètres à infrarouge... Selon un premier chiffrage, ces dépenses s'élèvent, à la date du lundi 22 juin, à 2568 euros TTC.

ORGANISATION DE L'ECOLE DURANT LA CRISE SANITAIRE

Les élus ont fait le point sur l'organisation des services périscolaires au sein du groupe scolaire Louis-Pergaud durant la crise sanitaire du Covid-19. Progressivement, la municipalité a pu rétablir un service pour les familles en organisant la prise de repas froid durant la pause méridienne puis en réinstaurant les garderies du matin et du soir.

Bien qu'allégés, les protocoles sanitaires applicables à l'école restent très contraignants, de telle sorte que le personnel communal affecté au groupe scolaire (cinq personnes) est très sollicité et selon des horaires qui ne correspondent pas aux standards habituels. La garderie du soir a ainsi pu être rétablie grâce à la mise à disposition de deux éducateurs du club de football Velay Sud et la mobilisation de mamans d'élèves. Cette mise à disposition des deux éducateurs a été convenue à titre gratuit, la mairie participant chaque année, par le biais d'une subvention, au financement de cette association.

Le conseil municipal tient à remercier l'engagement de l'ensemble du personnel communal (école et mairie), du club Velay Sud et des parents d'élèves bénévoles qui ont permis d'assurer, autant que possible, le service auprès des enfants et de leur famille en veillant à maintenir des conditions de sécurité sanitaire optimale. Le conseil municipal salue aussi l'ensemble des parents d'élèves pour leur patience et leur capacité d'adaptation. Les élus de la commission dédiée aux affaires scolaires travaillent, dès à présent, à la préparation de la rentrée de septembre pour rétablir l'intégralité des services périscolaires dans les meilleures conditions.

RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT BANCAIRE SIGNE EN 2019

Afin de mener à bien l'aménagement de la traversée des Baraques, la mairie de Cussac-sur-Loire avait souscrit, en avril 2019, un emprunt de 250 000 euros auprès du Crédit Agricole avec un taux de 0,86%. Ce prêt n'avait, pour l'heure, pas été débloqué. Il a finalement été annulé et remplacé par un nouvel emprunt contracté pour le même montant auprès du même organisme bancaire mais avec un taux plus bas, fixé à 0,69%. Ce prêt est souscrit pour une durée de douze ans. Les frais de dossier s'élèvent à 250 euros (soit 0,10% du montant emprunté).

Concernant les travaux d'aménagement de la traversée des Baraques, la première tranche de travaux, concernant la reprise des réseaux humides (eau potables, eaux usées et eaux pluviales) et l'enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphone) devrait être lancée à l'automne, entre mi-septembre et début octobre. Le chantier est programmé pour durer deux mois et demi et impactera la circulation sur la RN88 avec la mise en place d'un alternat de circulation et des fermetures ponctuelles de la route. L'entreprise Faurie a été retenue pour réaliser cette première tranche de travaux.

La deuxième tranche de travaux devrait ensuite être lancée au printemps 2021. Elle concernera les aménagements de surface (travaux paysagers et de sécurité). Une réunion pour finaliser le programme d'aménagement sera organisée dans le mois de juillet avec les membres de la commission des travaux avant une présentation au conseil municipal à la rentrée de septembre.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, une décision modificative au budget primitif 2020. Cette décision concerne l'intégration, dans les recettes de fonctionnement, de la somme de 12000 euros correspondant au montant de la reprise de l'ancien tracteur Massey Ferguson équipant le centre technique municipal. Cette somme, initialement portée au compte des produits de cession d'immobilisations, est finalement affectée au compte des autres produits exceptionnels sur opérations de gestion.

REGULARISATIONS FONCIERES AUTOUR DU CHEMIN COMMUNAL N°7 AU MARTOURET

Il y a une cinquantaine d'années, le chemin communal n°7 a été élargi et goudronné sur la section comprise entre Le Martouret et Les Pradaux. Ces travaux avaient permis de donner un aspect rectiligne à ce chemin qui était, auparavant, très sinueux. Néanmoins, cette situation n'avait jamais été régularisée administrativement. Un projet de division cadastrale a été réalisé par un géomètre et permet de prendre en compte la situation réelle au droit des propriétés Alirol (parcelle B1447) et Exbrayat (parcelle B1446).

TRANSFERT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le conseil municipal approuve le transfert dans le domaine public communal, à titre gratuit, de deux parcelles de l'ancien lotissement Roqueplan. Il s'agit de la parcelle AH141, qui constitue l'emprise de la rue Traversière sur une surface de 2034 m², et de la parcelle AH64 qui intègre le petit parking de la rue du 11-novembre-1918 sur une surface de 376 m².

INTEGRATION D'EQUIPEMENTS PRIVES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

La SARL MB Foncier va réaliser un lotissement appelé Les Mésanges et qui se situera entre le lotissement Les Alouettes et la propriété située au n°16 route de Saint-Christophe. Ce lotissement comptera une dizaine de lots et les équipements (voirie et réseaux) desserviront également deux parcelles supplémentaires. Considérant que la voirie n'est pas une impasse et assurera la liaison entre deux voies déjà ouvertes, la mairie se prononce en faveur du transfert dans le domaine public communal des équipements de ce lotissement : voirie, réseaux d'eaux pluviales, éclairage public, espaces verts, poteaux d'incendie, espace dédiés aux conteneurs d'ordures ménagères). Ce transfert sera effectif au cours de l'année de parfait achèvement des travaux (qui sont à la charge du lotisseur).

REMBOURSEMENT SUITE AU TRANSFERT D'UNE URNE FUNERAIRE

Le conseil municipal est sollicité par une famille disposant, depuis 2018, d'une concession pour une case du columbarium au cimetière de Cussac-sur-Loire. La concession a été établie pour une durée de 10 ans au montant de 300 euros. La famille a souhaité transférer l'urne dans un autre cimetière et sollicite un remboursement de la concession. Le conseil municipal donne une suite favorable à cette demande et rembourse la famille au prorata du temps de concession restant, à savoir 240 euros.

TIRAGE AU SORT DES JURYS D'ASSISES

Un tirage au sort a été réalisé pour désigner trois habitants de la commune en qualité de jury d'assises.

TRAVAUX SUR LA RN88 A TARREYRES

L'entreprise Gauthier intervient, pour le compte de la direction interdépartementale des routes du Massif-Central afin de reprendre un mur de soutènement de la RN88 au droit du boviduc de Tarreyres. Ces travaux vont débuter le lundi 6 juillet pour une durée de trois semaines et nécessiteront la mise en place d'un alternat de circulation.

QUALITE DE L'EAU

L'Agence régionale de santé a réalisé un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (eau potable) le mardi 2 juin dans la commune de Cussac-sur-Loire. Il ressort de ce contrôle que l'eau est de qualité sanitaire satisfaisante et conforme aux normes des eaux de distribution.

La prochaine réunion du conseil municipal aura le mercredi 8 juillet 2020 à 20h15 au Mill' Club de Malpas.